



LE MERCREDI 28 MAI 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 28 mai 2014, à 18 h, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Jocelyn Fréchette
Sylvain Léger
France Turcotte (arrive à 18 h 07)

Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Dany Ouellet

Absent

Mathieu Dupont

Représentant du comité de parents :

Sylvain Tremblay

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire
Nicole Thibault, coordonnatrice au Service des ressources éducatives

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 60-CE (2013-2014)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2014

RÉSOLUTION 61-CE (2013-2014)

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay, représentant du comité de parents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 7 mai 2014 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 – ADOPTION**

RÉSOLUTION 62-CE (2013-2014)

Attendu les termes des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 26 février 2014;



625

Attendu l'avis public diffusé dans l'édition du 19 mars 2014 des deux hebdomadaires locaux diffusés sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3);

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2014-2015, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
26 novembre 2014	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
28 janvier 2015	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
25 mars 2015	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
27 mai 2015	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 63-CE (2013-2014)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 04.

Mesdames Nathalie A. Charette, Nicole Thibault et monsieur Michel Parenteau quittent leur siège, il est 18 h 04.

La directrice du Service des ressources humaines, madame Odette Bernier, présente les dossiers des membres du personnel concerné.

Madame France Turcotte prend son siège, il est 18 h 07.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 64-CE (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 15.

Mesdames Nathalie A. Charette, Nicole Thibault et messieurs Michel Parenteau et Éric Sincennes prennent leur siège, il est 18 h 15.



**MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ
PHYSIQUE**

RÉSOLUTION 65-CE (2013-2014)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin expert a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay, représentant du comité de parents;

QUE le membre du personnel de soutien dont le numéro matricule est le 1435 soit non rengagé pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ
PHYSIQUE**

RÉSOLUTION 66-CE (2013-2014)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin expert a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le membre du personnel de soutien dont le numéro matricule est le 1009 soit non rengagé pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ
PHYSIQUE**

RÉSOLUTION 67-CE (2013-2014)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin expert a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le membre du personnel de soutien dont le numéro matricule est le 0699 soit non rengagé pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ
PHYSIQUE**

RÉSOLUTION 68-CE (2013-2014)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;



627

Attendu qu'un médecin traitant a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le membre du personnel de soutien dont le numéro matricule est le 4566 soit non rengagé pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 69-CE (2013-2014)

Attendu les dispositions de la convention collective du personnel enseignant concernant les critères et procédures d'affectation;

Attendu les données disponibles concernant la clientèle scolaire pour l'année 2014-2015;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE les enseignantes suivantes soient non rengagées, pour cause de surplus, au 1^{er} juillet 2014 :

Marie Élane Rouleau
Marie Claude Houle

Shandra Benoit-Bélisle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) D'UN MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – APPROBATION

RÉSOLUTION 70-CE (2013-2014)

Attendu qu'un membre du personnel professionnel a obtenu un poste, en prêt de service, auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.7 de l'article 7.3 du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 43 2013), la responsabilité d'autoriser un tel prêt de service de plus de 10 mois revient au comité exécutif;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le prêt de service de madame Lyse Clermont, pour la période allant de juin 2014 au 30 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE, D'EXTINCTION AUTOMATIQUE (GICLEURS) ET D'AGENT D'EXTINCTION POUR L'ENSEMBLE DU PARC IMMOBILIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 71-CE (2013-2014)

Attendu l'appel d'offres public OC14-14 pour le contrat d'entretien des systèmes d'alarme-incendie, d'extinction automatique (gicleurs) et d'agent d'extinction pour l'ensemble du parc immobilier de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées débutant le 1^{er} juillet 2014 et se terminant le 30 juin 2015;

Attendu que ce contrat, à l'échéance de la première année, peut être renouvelé automatiquement d'année en année pour un maximum de deux années additionnelles;



628

Attendu qu'à l'échéance de la troisième année, la commission scolaire se réserve le droit de renouveler le contrat, après une entente avec le prestataire de services, pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, pour un terme contractuel n'excédant pas 5 ans;

Attendu qu'il y a eu ouverture de soumission le 14 mai 2014 et analyse de conformité;

Attendu l'offre reçue et ouverte :

Deslauriers / 137269 Canada Ltée 15 771,71 \$
36, rue de Varennes, suite 4 Gatineau J8T 0B6

Attendu la recommandation du coordonnateur du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à la firme Deslauriers / 137269 Canada Ltée;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'opérations courantes de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM) lors de leur rencontre du 5 mai 2014;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le contrat d'entretien des systèmes d'alarme-incendie, d'extinction automatique (gicleurs) et d'agent d'extinction pour l'ensemble du parc immobilier de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soit adjugé à la firme Deslauriers / 137269 Canada Ltée pour la somme de quinze-mille-sept-cent-soixante et onze dollars (15 771,71 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'EXTRACTION D'AMIANTE ET D'ISOLATION AU CENTRE LA CITÉ, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 72-CE (2013-2014)

Attendu l'appel d'offres public 2014AMT1470EA01 pour des travaux d'extraction d'amiante et d'isolation au Centre la Cité, à Gatineau ;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Asbex Ltée27 624,00 \$
2710, Lancaster rd, #101, Ottawa (Ontario) K1B 4W8

Prop-Air39 800,00 \$
137, Avenue Gatineau, Gatineau (Québec) J8T 4J7

C.S. Terrec inc43 500,00 \$
176a, boulevard Maloney Est, Gatineau (Québec) J8R 1B5

176026 Canada inc. Amor Construction68 888,00 \$
14, chemin Richard, suite 1, La Pêche (Québec) J0X 2W0

Le Groupe Axxys Construction283 602,00 \$
9680, boul. St-Laurent, Montréal (Québec) H3L 2M9

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de leur rencontre du 5 mai 2014;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;



Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le contrat pour des travaux d'extraction d'amiante et d'isolation au Centre la Cité, à Gatineau, soit adjugé à la firme Asbex Ltée pour la somme de vingt-sept-mille-six-cent-vingt-quatre dollars (27 624,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE PAPIER DE REPROGRAPHIE POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 73-CE (2013-2014)

Attendu l'appel d'offres public OC2-14 visant l'achat de papier de reprographie pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Spicers Canada Ltd..... 91 203,45 \$
1 250, Leeds ave, Ottawa (Ontario) K1B 3W3

Ariva..... 125 789,20 \$
2 212, 23^e Avenue, Lachine (Québec) H8T 2X5

Attendu la recommandation du coordonnateur du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à la firme Spicers Canada Ltd.;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de leur rencontre du 5 mai 2014;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay, représentant du comité de parents;

QUE le contrat visant l'achat de papier de reprographie pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soit adjugé à la firme Spicers Canada Ltd. pour la somme de quatre-vingt-onze-mille-deux-cent-trois dollars (91 203,45 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TREMPLIN D'UN MÈTRE DE LA PISCINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 74-CE (2013-2014)

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2014AMT1410PI01 pour des travaux de remplacement du tremplin d'un mètre de la piscine de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Construction Vic Prud'homme inc. Non conforme
11 Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0

Entreprise Michel Emery entrepreneur général inc. 43 200,00 \$
115, rang St-Joseph Ouest, St-André Avellin (Québec) J0V 1W0

Defran inc. 44 822,00 \$
55, Breadner, Gatineau (Québec) J8Y 2L7

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de leur rencontre du 5 mai 2014;



Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général.

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le contrat pour des travaux de remplacement du tremplin d'un mètre de la piscine de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit adjugé à la firme Entreprise Michel Emery entrepreneur général pour la somme de quarante-trois-mille-deux-cents dollars (43 200,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mesdames Odette Bernier et Nathalie A. Charette quittent leur siège, il est 18 h 42.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 75-CE (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 43.

Le directeur de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, monsieur Éric Sincennes, présente le dossier de l'élève concerné.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 76-CE (2013-2014)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 58.

DOSSIER D'EXPULSION D'ÉLÈVE À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX TROIS-CHEMINS, À THURSO

RÉSOLUTION 77-CE (2013-2014)

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre I-13.3);

Attendu les termes de l'alinéa 1.2 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 43 2013)*;

Attendu l'encadrement de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins en ce qui a trait aux règles de vie;

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique, l'autorité parentale a été informée qu'elle avait le droit d'effectuer des représentations auprès des membres du comité exécutif dans le présent dossier, une possibilité à laquelle l'autorité parentale n'a pas donné suite;

Attendu la demande formulée par la direction de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice au Service des ressources éducatives et l'approbation du directeur général;



Attendu l'analyse faite par les membres du comité exécutif;

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE l'élève dont le numéro de fiche est 2146439 soit expulsé de tous les établissements (écoles et centres) de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 78-CE (2013-2014)

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte ;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 26 novembre 2014, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 59.

Marc Beaulieu,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général